

Mercredi 2 novembre 2022

La Ville de Marseille présente son plan de sobriété et d'efficacité énergétiques

Face aux impératifs d'économie d'énergie auxquels sont confrontés l'ensemble des collectivités territoriales, la Ville de Marseille, engagée dans le programme européen des 100 villes neutres en carbone d'ici 2030, fédère à ses côtés les acteurs publics et privés afin de construire des projets communs pour une ville plus verte et plus juste.

La Ville de Marseille présentera lors du Conseil municipal du 4 novembre 2022 une première étape de ses engagements pour un plan de sobriété énergétique visant à réduire considérablement la consommation d'énergie de la collectivité.

Un second volet concernant les ressources et notamment l'eau sera présenté lors d'un prochain Conseil municipal.

Ce plan sert un objectif ambitieux de 10% de réduction de la consommation globale d'énergie de la collectivité en 2023, puis 40% avant 2030 et 60% avant 2050.

En identifiant différents leviers d'économie et d'efficacité énergétique, **la Ville de Marseille s'engage avec des actions concrètes au quotidien pour une meilleure gestion des ressources en énergie**, dans un devoir d'exemplarité et de sobriété.

Une gestion raisonnée de la consommation énergétique des bâtiments municipaux

En abaissant d'un degré la température de ses équipements municipaux (hors écoles et crèches) dès la rentrée 2022-2023, la Ville de Marseille diminue de façon durable et concrète son impact environnemental tout en réduisant sa facture énergétique.

Ce premier volet de mesures comprend :

- la baisse du chauffage à 19°C (au lieu de 20°C) dans tous les bâtiments municipaux (hors écoles et crèches), pour une économie de près de 1 million d'euros par an

- la baisse ou l'arrêt de la ventilation des bâtiments inoccupés
- le déclenchement de la climatisation lorsque la température intérieure dépasse 26°C. Cette disposition a déjà permis d'économiser 283 000 € entre mai et septembre 2022
- la baisse de la température de l'eau à 27°C (au lieu de 28°C) et baisse de la température de l'air à 26°C (au lieu de 27°C) au sein des piscines municipales. 50 000 € par an seront ainsi économisés
- la baisse de la température dans les 37 gymnases municipaux à 15°C (au lieu de 16°C) et baisse à 17°C (au lieu de 18°C) en cas de gymnastique au sol permettant une économie de 60 000€ par an
- l'arrêt des chauffe-eau pour les lave-mains (hors douches) dans les bâtiments administratifs

La Ville de Marseille a également entrepris de nombreux chantiers concernant la consommation énergétique de son bâti, qui nécessite une restructuration globale de grande ampleur.

Dans le cadre du **Plan de rénovation des écoles**, 55 millions d'euros ont été provisionnés pour la période 2022-2026, afin de mener à bien la réhabilitation de 135 établissements scolaires et assurer ainsi le confort des enfants qui y sont accueillis. Cette rénovation, inédite par son ampleur et son ambition, permettra de **réduire de 60 % la consommation d'énergie des écoles municipales d'ici 2030**, soit une diminution de 5 400 tonnes de CO2 par an.

Plusieurs chantiers sont également lancés à hauteur de 12,3 millions d'euros pour la **rénovation des bâtiments municipaux les plus énergivores** afin de réduire de 40% leur consommation d'ici 2030.

Le Bataillon de marins-pompiers de Marseille engage lui aussi une restructuration de ses casernes pour lutter contre les déperditions énergétiques.

Afin de construire un plan de réduction énergétique durable, **la Ville de Marseille lancera dès 2023 une grande étude thermique de son bâti**. Ce diagnostic permettra d'engager la transformation des bâtiments et de les doter de systèmes domotiques, contrôlables à distance.

Enfin, la généralisation du télétravail, impulsée par la nouvelle municipalité dès 2020, permettra également de réduire les espaces de travail utilisés - et donc chauffés - à l'échelle de la ville.

La rationalisation de l'éclairage public : un enjeu économique et environnemental

La rationalisation et l'adaptation de l'éclairage public aux besoins réels et aux usages de Marseillaises et des Marseillais est une question qui doit être étudiée pour favoriser, dans les meilleures conditions d'occupation de l'espace public, la réduction de la consommation d'énergie de la collectivité, mais aussi la préservation de la biodiversité nocturne.

Du 30 octobre 2022 au 26 mars 2023, 140 monuments de la ville s'éteindront ainsi à 22h30 au lieu de 23h, puis à 23h30 au lieu de 01h00 entre le 27 mars et le 29 octobre.

Parallèlement, la Ville de Marseille poursuit **le déploiement de technologie LED très basse consommation sur le réseau d'éclairage public, qui représente à lui seul près de 20% des dépenses municipales d'énergie.** Moins énergivore et pilotable à distance, cette technologie permet d'adapter la luminosité aux usages des habitants et des secteurs.

La mise en place d'horloges astronomiques, fixées automatiquement sur les heures de lever et de coucher du soleil, permet une consommation intelligente et rationalisée, fondée sur les besoins réels des usagers.

Aujourd'hui, 24% du parc d'éclairage public de la Ville est passé aux LED. 60 % du parc passera en LED en 2026 pour atteindre 100% en 2030.

La réduction et le verdissement du parc automobile de la Ville de Marseille

Héritage de l'ancienne municipalité, le parc automobile de la Ville de Marseille est l'un des plus importants de France. Plus de 1 000 véhicules sont actuellement enregistrés. Cet été, le Maire de Marseille, Benoît Payan, a rappelé son attachement à une rationalisation du parc automobile de la collectivité : 50 % des véhicules qui partiront à la casse ne seront pas remplacés, avec **l'objectif de diviser par deux la flotte à l'horizon 2030.** La baisse de 30 % des dépenses de carburant est également inscrite au Plan de mobilité de l'Administration pour le 1er semestre 2023.

Parallèlement, un verdissement du parc est engagé :

- 100 % des véhicules indispensables à l'exercice du service public (régies, véhicules d'intervention...) seront renouvelés en électrique ou en hybride ;
- des flottes de vélos électriques seront déployées dès 2023 pour les déplacements professionnels des agents.

Le numérique responsable et l'amélioration de l'empreinte écologique et sociale de la collectivité

La Ville de Marseille entreprend un travail de fond de réduction de l'empreinte carbone de son site Internet *marseille.fr* afin qu'il se conforme aux indicateurs d'éco-responsabilité du Green IT et qu'il atteigne d'ici la fin de l'année 2023 la notation maximale.

Le recyclage de 100 % des équipements informatiques dès 2022, l'utilisation responsable des équipements numériques avec engagement de réparabilité systématique et l'achat d'au moins 20% de matériel reconditionné dès 2024 permettront la réduction de l'empreinte environnementale de la collectivité.

Impulser des changements auprès des partenaires de la Ville

A l'image des transformations déjà initiées au sein de son administration, la municipalité veut également porter un changement de paradigme à l'échelle de son territoire. Pour cela, elle dispose de leviers qui lui permettent d'encourager des pratiques plus vertueuses auprès de ses partenaires.

La Ville de Marseille a ainsi renforcé les critères environnementaux de sa commande publique et conditionné l'attribution des subventions à la mise en place de mesures de sobriété énergétique, notamment lors de l'organisation d'événements d'envergure.

La municipalité engagera également une importante concertation avec les commerçants de la ville afin que l'extinction des enseignes lumineuses se généralise. Opposée à la mise en place d'écrans publicitaires numériques lumineux sur son territoire et notamment sur son littoral, la Ville de Marseille a fait le choix de ne plus y diffuser de publicités.

Enfin, dans l'optique d'initier une culture commune autour de la sobriété énergétique et d'accompagner ses partenaires dans leur transition, la Ville de Marseille les invite à rejoindre le grand projet des « 100 villes neutres en carbone en 2030 ». Aux côtés de tous les acteurs publics et privés qui le souhaitent, la Ville de

Marseille rédige un « contrat ville climatique », qui permettra de construire une vision commune de Marseille ville plus verte et plus économe en énergie et de porter des projets partagés.